

Révision de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal):

- **Abrogation de l'exemption de l'obligation de s'assurer pour les enseignants et les chercheurs**
- **Participation aux coûts en cas de maternité**

LISTE DES DESTINATAIRES DE L'AUDITION

1. Cantons et conférences cantonales

- Gouvernements cantonaux
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances

2. Organisations de la santé

a) Fournisseurs de prestations

- FMH Fédération des médecins suisses
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique
- Fédération suisse des sages-femmes
- Association suisse des infirmières et infirmiers
- H+ Les Hôpitaux de Suisse
- Association suisse des maisons de naissances
- Association Suisse des services d'aide et de soins à domicile
- Société suisse des pharmaciens

b) Assureurs

- Association Suisse d'Assurances
- Institution commune LAMal
- RVK Verband der kleinen und mittleren Krankenversicherer
- santésuisse
- Alliance des assureurs maladie suisses
- Curafutura

c) Assurés

- Association Suisse des Assurés
- OSP Organisation suisse des patients
- Fédération suisse des patients
- Médiateur de l'assurance-maladie

3. Divers

- Conférence des Recteurs des Universités Suisses
- Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses